

## TE38

### BUREAU du 4 septembre 2023

#### DÉCISION N° 2023-098

#### Objet : Subvention - LA BROUSSARDE SENEGAULOISE

**Assistaient à la séance :** Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs, Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marilyn ARNDT, Denis DELAGE, Jean-Luc GARNIER, Bruno GONINET, François GUILLIER, Patrice ISERABLE, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Alain MEUNIER, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Pierre VERRI, membres du Bureau.

Vu l'article L.1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-096 du 24 septembre 2020 relative aux délégations d'attributions du comité syndical au Bureau de TE38.

Il est rappelé que TE38 en tant que syndicat mixte chargé du service public de distribution d'électricité peut soutenir des actions de solidarité internationale dans le domaine de la distribution publique d'électricité et ce dans la limite de 1% des ressources qui sont affectés au budget de ce service.

Dans ce cadre, TE38 a été sollicité par LA BROUSSARDE SENEGAULOISE, association loi de 1901 à but non lucratif, pour un projet d'installation de l'électricité dans une maternité à SEO sur la commune de BAMBEY au SENEGAL.

En effet, LA BROUSSARDE SENEGAULOISE a pour objectif l'aide au développement des pays les plus pauvres en favorisant l'aide aux villages, écoles et dispensaires de brousse au Sénégal. Elle organise l'envoi de dons (vêtements, matériel scolaire, médical et éducatif) mais assure également le financement d'opérations plus importantes telles que la rénovation ou construction de classes, la réalisation d'un laboratoire médical dans un dispensaire, l'aménagement de puits, etc.

Ainsi, l'association a pour objectif de réhabiliter entièrement la maternité afin de permettre d'améliorer les conditions d'accueil et de soins pour les femmes et les nouveau-nés.

Le début des travaux est programmé en novembre 2023 L'organisation des travaux est assurée par M Bodji, greffier.

La contribution financière sollicitée par LA BROUSSARDE SENEGAULOISE est de 600 € pour l'installation de l'électricité pour un projet chiffré à 5 700 €. Le reste de la participation financière est apportée par :

- Commune de Claix à hauteur de 500 €
- Dons des adhérents à l'association à hauteur de 4 600 €

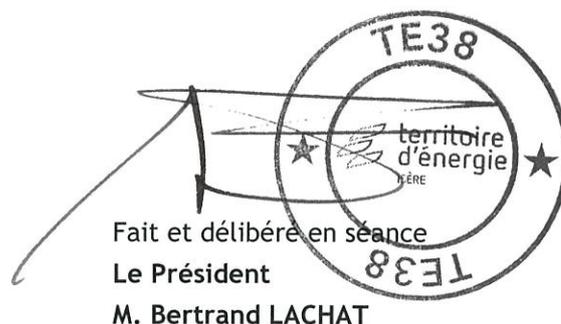
Cette association a déjà réalisé en 2 des projets similaires avec le soutien de TE38 consistant à la rénovation et l'alimentation électrique de 2 centres de santé au Sénégal (DJILOR et GUITYR).

Dès lors, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 600 € à l'association LA BROUSSARDE SENEGAULOISE pour la réalisation dudit projet dans la mesure où ce dernier s'inscrit dans le cadre d'actions de solidarité internationale dans le domaine de la distribution publique d'électricité.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

## DÉCIDENT

- D'approuver le projet d'installation de l'électricité dans une maternité à SEO sur la commune de BAMBEY au SENEGAL prévu par l'association la BROUSSARDE SENEGAULOISE ;
- D'attribuer une subvention d'un montant maximum de 600 € à ladite association pour ce projet ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.



Fait et délibéré en séance  
Le Président  
M. Bertrand LACHAT

*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*